BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard
02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Bégard, le 16 MAI 2025

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT HENT STANG NEVEZ DU 02 AU 04 JUIN 2025

SG/RM 48 - 05/25

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, Hent Stang Nevez, afin de permettre des travaux d'abattage et d'évacuation d'un châtaigner, au droit du n° 20.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, Hent Stang Nevez, du 02 au 04 juin 2025, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise PINAUD ÉLAGAGE de Cavan, qui réalise ces travaux, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération,
- L'entreprise Pinaud.

POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT
Maël LE GALL

Le Maire

MAIRIE DE BÉGARD (22) Côtes-d'Armor